



*Hôpitaux de Lyon*

# **A propos de l'indemnisation des maladies en lien avec l'amiante, par le fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA)**

**Dr J.C. Normand**

*Hôpitaux de Lyon*

# Monsieur F.

- Né en 1920 – † décembre 2001 (81 ans)
- Historique professionnel
  - I : chemins de fer (quelques années)
  - F : manoeuvre en cimenterie (< 5 ans)
  - mouleur sur presses produits en béton (> 30 ans)
    - éléments de voirie, mobilier urbain
    - Viva : « Floquée à l'amiante depuis les années 1950, l'entreprise Basaltine, dans le sud de l'Ardèche, connaît un état de dégradation croissant, et les anciens salariés s'inquiètent pour leur santé. »
  - retraite en 1984 (64 ans)

- Pathologies (non-fumeur)

- famille : asthénie, malaises, altération de l'état général...

- dossier médical

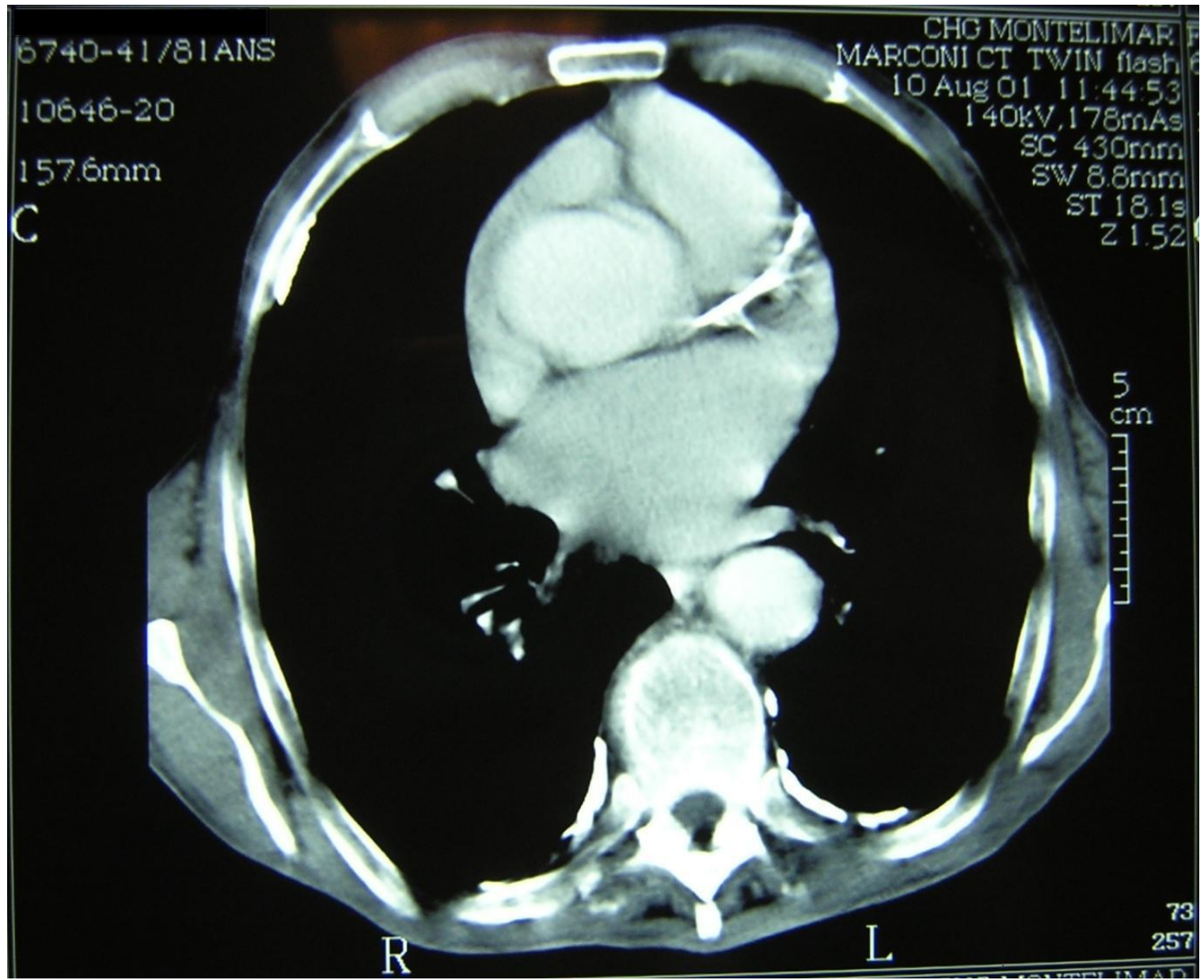
- HTA, troubles du rythme cardiaque, hyperthyroïdie, maladie de Vaquez (1994) ⇒ †

- certificat médical

- 1<sup>er</sup> examen TDM thoraco-abdominal (août 2001)

- plaques pleurales calcifiées bilatérales

- pas de retentissement parenchymateux



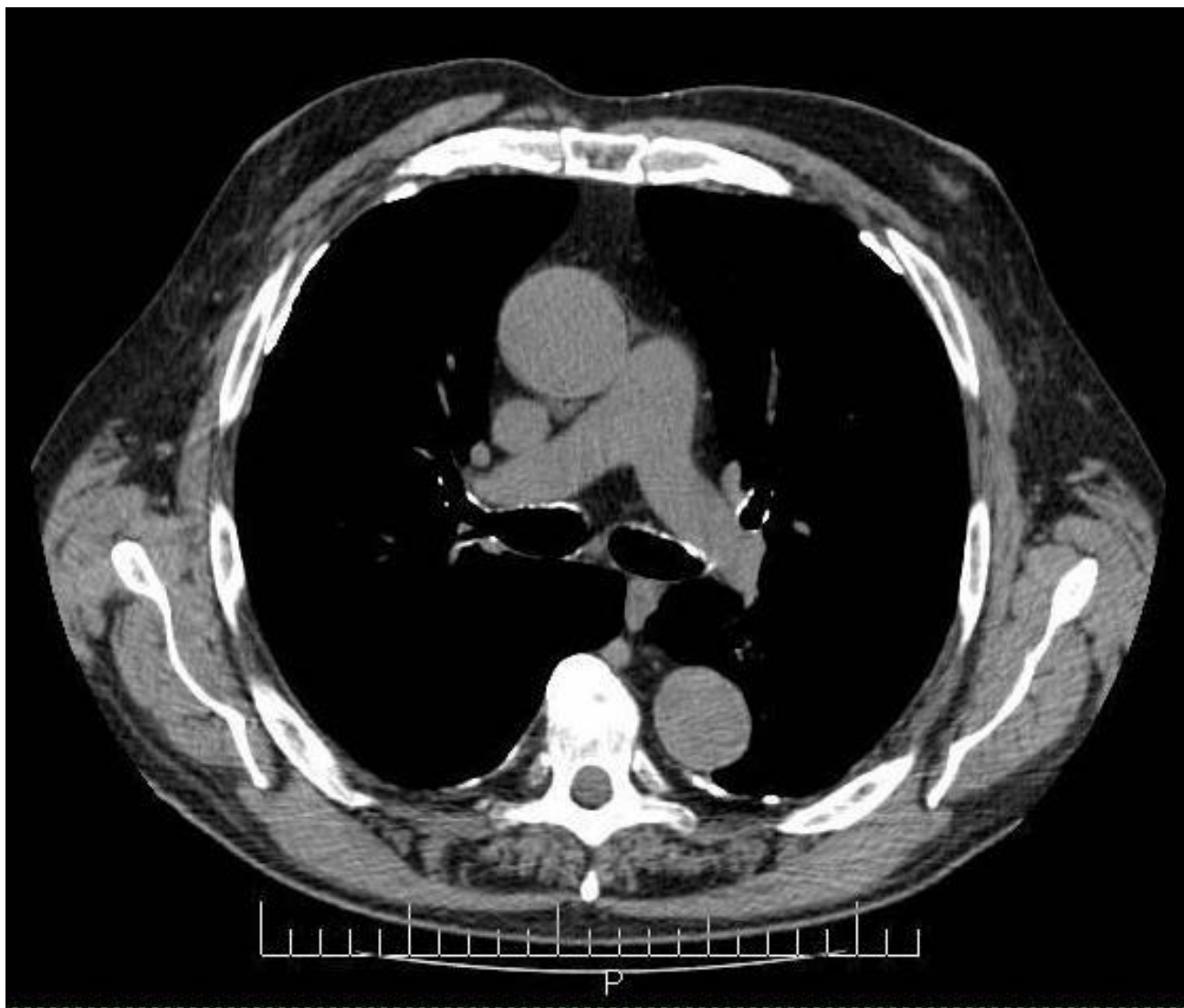
- Démarche ayants droit
- Conclusions FIVA (expertise sur pièces)
  - décès non imputable
  - taux d'incapacité = 5 %
    - plaques pleurales
    - absence d'insuffisance respiratoire imputable à l'amiante
    - barème médical du FIVA (indicatif)
      - « taux de base de 5 % »

# Monsieur P.

- Né en 1932
- Historique professionnel
  - Houillères du bassin de Blanzy
    - chaudronnerie (5 ans)
    - centrale thermique charbon (35 ans)
  - retraite en 1987 (55 ans)

*Hôpitaux de Lyon*

- Pathologies (non-fumeur)
  - myocardiopathie avec HTA
    - digitalique, diurétiques, inhibiteur de l'enzyme de conversion, antiagrégants plaquettaires
  - BPCO
    - $\beta$ -2 mimétiques + corticoïdes
  - obésité (IMC > 30)
- 1<sup>er</sup> examen TDM thoracique (janvier 1998)
  - plaques pleurales calcifiées bilatérales
  - pas de retentissement parenchymateux



	<b>CPT (% théo)</b>	<b>VEMS/CV (% théo)</b>	<b>PaO<sub>2</sub> mm Hg</b>
18/09/00	65		66
23/11/00 *	96		64
18/11/03 *	70	121	79
24/03/05	85	118	-
09/01/07 *	75	-	-
23/08/07	68	68	74
25/02/08	79	60	-
25/08/08 **	47	101	88

\* Difficultés de réalisation / \*\* Au cours épisode infectieux bronchique

## • Conclusions expertise FIVA

– taux d'incapacité = 15 %

- plaques pleurales

- insuffisance respiratoire mixte, partiellement imputable à l'amiante

- barème médical du FIVA (indicatif)

  - « CPT ou VEMS = 70-80 %  $\Rightarrow$  10-20 % »

– souffrances endurées = très léger (1 / 7)

- pas : hospitalisation / examens invasifs

– préjudice esthétique : nul

# Réparation (FIVA)

- Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante
  - établissement public (2001)
  - indemnisation personnes ayant subi préjudice résultant directement exposition à amiante sur territoire République française
  - procédure simple : 0 800 500 200

*Hôpitaux de Lyon*

- Réparation intégrale préjudices /  
homogène
  - janvier 2005 – décembre 2007
    - 63.000 dossiers / 1,6 milliard €
- Plaques (2007)
  - 74 % dossiers (+ épaissements pleuraux)
  - 98 % victimes vivantes
  - offre moyenne : 16.500 € (20.000 si †)

# *Pour en savoir plus...*

- FIVA : [www.fiva.fr](http://www.fiva.fr)



**FIVA**

Fonds d'Indemnisation  
des Victimes de l'Amiante

*Hôpitaux de Lyon*